

Compte rendu de séance

Séance du douze Avril deux mil vingt et un

L'an deux mil vingt et un et le douze Avril à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES DE HERRY sous la présidence de DOUSSET Jean-Paul Président

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DECOUT Jacques, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RICHARD Émilie à M. POLICARD Philippe, MM : DUMUR Philippe à M. BOLNOT Yves, MAITREPIERRE Dominique à M. BOLNOT Yves

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 28

Date de la convocation : 06/04/2021

Date d'affichage : 06/04/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. BOLNOT Yves

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- CDC2021017** - Approbation du compte de gestion du budget Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise
- CDC2021018** - Compte administratif 2020 Budget Ordures Ménagères
- CDC2021019** - Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021
- CDC2021020** - Affectation du résultat - Budget OM
- CDC2021021** - Vote du Budget Ordures Ménagères
- CDC2021022** - Frais de personnel du budget OM
- CDC2021023** - Amortissement des Bennes à verre
- CDC2021024** - Approbation du compte de gestion du budget SPANC de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise
- CDC2021025** - Compte administratif 2020 Budget SPANC
- CDC2021026** - Affectation du résultat - SPANC
- CDC2021027** - Vote du Budget SPANC
- CDC2021028** - Frais de personnel du SPANC
- CDC2021029** - Approbation du compte de gestion du budget Général de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise
- CDC2021030** - Compte administratif 2020 Budget Général
- CDC2021031** - Taxes directes locales
- CDC2021032** - Fixation du produit de la taxe GEMAPI
- CDC2021033** - Affectation du résultat - Budget Général
- CDC2021034** - Vote du Budget Général

- CDC2021035** - Participation aux frais pédagogiques du Collège de Sancergues
- CDC2021036** - Subvention pour balisage
- CDC2021037** - Subvention école de musique
- CDC2021038** - Amortissement du Défibrillateur
- CDC2021039** - Approbation du devis armoire électrique du gymnase
- CDC2021040** - Projet Photovoltaïque sur la commune d'Herry

CDC2021017 – Approbation du compte de gestion du budget Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DOUSSET, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 du budget Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ; considérant la régularité des écritures.

- *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- 1. *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021018 – Compte administratif 2020 Budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Joël VIGNEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Président s'est retiré au moment du vote.

- *Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :*

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF OM						
Résultat reportés	7 570,00			131 568,15	7 570,00	131 568,15
Opération de l'exercice	20 934,00	35 461,11	436 676,00	388 873,04	457 610,00	424 334,15
TOTAUX	28 504,00	35 461,11	436 676,00	520 441,19	465 180,00	555 902,30
Résultat de clôture		6 957,11		83 765,19		90 722,30

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au

résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Aucun (pour : 30 contre : 0 abstentions : 1)

CDC2021019 – Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2021

Compte tenu des prévisions de dépenses et recettes du service, et afin d'assurer l'équilibre financier de la compétence, la commission « finance » estime que ce taux doit être augmenté.

Après en avoir délibéré, à la majorité le Conseil Communautaire décide d'augmenter le taux à hauteur de 15,80 % pour l'année 2021

A la majorité (pour : 10 contre : 8 abstentions : 13)

CDC2021020 – Affectation du résultat - Budget OM

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 47 802,96
B. Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	131 568,15
Résultat à affecter : C. = A. + B. (hors reste à réaliser)	83 765,19
<i>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	6 957,11
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
Besoin de financement F.= D. + E.	
AFFECTATION = C.=G.+H.	83 765,19
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G.= au minimum couverture du besoin de financement F.	
2) Report en exploitation R 002	83 765,19
DEFICIT REPORTE D 002	

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021021 – Vote du Budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget des Ordures Ménagères 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 624 507,19 EUR et en section d'investissement à 9 104,22 EUR, l'approuve à la majorité.

A la majorité (pour : 16 contre : 8 abstentions : 7)

CDC2021022 – Frais de personnel du budget OM

Considérant le temps passé par le secrétariat sur le budget OM,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'un montant de 9 600,00€ basé sur 11 h/semaine comme inscrit au budget.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021023 – Amortissement des Bennes à verre

Monsieur Le Président indique que suite à l'achat des bennes à verre, il convient d'amortir la somme de 11 802,00 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prévoit un amortissement sur 7 ans de la somme ci-dessus mentionnée selon le tableau d'amortissement suivant :

<i>Année</i>	<i>Amortissement</i>
2021	1686,00 €
2022	1686,00 €
2023	1686,00 €
2024	1686,00 €
2025	1686,00 €
2026	1686,00 €
2027	1686,00 €

A la majorité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 2)

CDC2021024 – Approbation du compte de gestion du budget SPANC de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DOUSSET, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 du budget SPANC de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le

receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ; considérant la régularité des écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021025 – Compte administratif 2020 Budget SPANC

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHARACHE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Président s'est retiré au moment du vote.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF SPANC						
Résultat reportés			1235,46		1235,46	
Opération de l'exercice			20384,93	25183,50	20384,93	25183,50
TOTAUX			21620,39	25183,50	21620,39	25183,50
Résultat de clôture				3563,11		3563,11

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Aucun (pour : 30 contre : 0 abstentions : 1)

CDC2021026 – Affectation du résultat - SPANC

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de

fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4798,57
B. Résultats antérieurs reportés	- 1235,46
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : C. = A. + B. (hors reste à réaliser)	3563,11
<i>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	0
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
Besoin de financement F.= D. + E.	0
AFFECTATION = C.=G.+H.	3563,11
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G.= au minimum couverture du besoin de financement F.	
3) Report en exploitation R 002	3563,11
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021027 – Vote du Budget SPANC

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget SPANC 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 82 563,11EUR et en section d'investissement à 0 EUR, l'approuve à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021028 – Frais de personnel du SPANC

Considérant le temps passé par le secrétariat sur le budget SPANC,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'un montant de 5600,00 € basé sur 4h/semaine comme inscrit au budget.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021029 – Approbation du compte de gestion du budget Général de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise

Le Conseil Communautaire, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DOUSSET, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 du budget Général de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ; considérant la régularité des écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021030 – Compte administratif 2020 Budget Général

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de Monsieur Joël VIGNEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Président s'est retiré au moment du vote.

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultat reportés	656 204,93				656 204,93	
Opération de l'exercice	149 724,70	641 189,94	341 876,20	470 216,88	491 600,90	1 111 406,82
TOTAUX	805 929,63	641 189,94	341 876,20	470 216,88	1 147 805,83	1 111 406,82
Résultat de clôture	164 739,69			128340,68	36 399,01	
RAR	164 500,00	340 000,00			164 500,00	340 000,00
TOTAUX Cumulés						139 100,99

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au

report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Après délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Aucun (pour : 30 contre : 0 abstentions : 1)

CDC2021031 – Taxes directes locales

*Vu le Code de Collectivités Territoriales
Vu l'article 1640 C du Code Général des Impôts,
Vu le budget primitif de l'exercice 2021,
Considérant qu'il convient de prendre une décision de principe pour fixer le taux de la fiscalité locale,*

Considérant les bases d'impositions qui lui ont été notifiées par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Cher pour 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à la majorité d'augmenter les taxes de 2,5% et de fixer comme suit les taxes directes :

- *Taxe foncière (bâti) : 1,87%*
- *Taxe foncière (non bâti) : 3,33%*
- *Cotisation foncière des entreprises : 3,24%*

A la majorité (pour : 29 contre : 1 abstentions : 1)

CDC2021032 – Fixation du produit de la taxe GEMAPI

Le Président de la Communauté de Communes expose les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts permettant au Conseil Communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Le Conseil Communautaire prend connaissance du tableau de répartition transmis par le SIRVAA fourni en annexe,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE *d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 16 921,22 €.*

CHARGE *le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.*

A la majorité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 1)

CDC2021033 – Affectation du résultat - Budget Général

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	128 340,68
B. Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : C. = A. + B. (hors reste à réaliser)	128 340,68
<i>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 164 739,69
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	175 500,00
Besoin de financement F.= D. + E.	
AFFECTATION = C.=G.+H.	128 340,68
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G.= au minimum couverture du besoin de financement F.	128 340,68
3) Report en exploitation R 002	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

CDC2021034 – Vote du Budget Général

Le Conseil Communautaire, après s'être fait présenter le budget général de la Communauté de Commune 2020 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 448 723,82 EUR et en section d'investissement à 520 823,05 EUR, l'approuve à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021035 – Participation aux frais pédagogiques du Collège de Sancergues

Monsieur le Président expose aux délégués communautaires la demande de renouvellement de subvention de participation aux frais pédagogiques faite par le collège Roger Martin du Gard de

Sancergues pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'un montant de 7 000 € au Collège Roger Martin du Gard.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021036 – Subvention pour balisage

Suite au compte rendu de la réunion de la commission tourisme fait par Mme VASICEK. Il a été proposé que soit versée par la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise une subvention de 300,00€ qui pourrait être accordée pour le balisage des chemins de randonnées à chaque commune membre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de verser à chacune des communes suivantes : Argenvières , Charentonnay, Couy, Garigny, Groises, Herry, Jussy-Le-Chaudrier, Précý, Saint-Léger-Le-Petit, Sancergues et Sévry qui en ont fait la demande par écrit, la somme de 300,00 €.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021037 – Subvention école de musique

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer une subvention à l'École de musique d'un montant de 4500,00 €.

Les crédits seront inscrits au budget 2021

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021038 – Amortissement du Défibrillateur

Monsieur Le Président indique que suite à l'achat du défibrillateur, il convient d'amortir la somme de 1560,00 € en dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prévoit un amortissement sur 2 ans de la somme ci-dessus mentionnée selon le tableau d'amortissement suivant :

<i>Année</i>	<i>Amortissement</i>
<i>2021</i>	<i>780,00 €</i>
<i>2022</i>	<i>780,00 €</i>

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021039 – Approbation du devis armoire électrique du gymnase

M. VIGNEL indique que le dernier rapport de l'APAVE fait apparaître que l'armoire électrique du gymnase est à refaire entièrement. Un devis a été demandé à plusieurs entreprises d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le devis de la société GUYARD-BOURREAU d'un montant de 4271,00 HT soit 5125,20 TTC et en autorise la signature.

Cette somme sera imputée sur le compte 21318 – Autres bâtiments publics ou les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2021040 – Projet Photovoltaïque sur la commune d'Herry

Suite à la présentation de Monsieur François Van Den Berghe au conseil communautaire d'un projet solaire sur la commune de Herry, au lieudit le Bois de la Chalotterie porté par les sociétés ESCOFI et Agrenergy sur les parcelles cadastrées BV 170 et BV 171.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable au développement du projet de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire communal présenté par les sociétés ESCOFI et Agrenergy sur le territoire de la commune d'Herry.

A l'unanimité (pour : 31 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Modification PLUI : Mr RIOCHET y travaille ; il reviendra vers la CdC pour le vote des modifications justifiées.

Vaccination : pas de vaccination en avril et mai ; mais juin pour la première injection et juillet pour la seconde

Complément de compte-rendu:

Prochain Conseil Communautaire : **le 31 mai à BEFFES**

Séance levée à 21h30

En CDC, le 29/04/2021
Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul

